

CONFIDENTIEL

DIVISION POLITIQUE I

p.B.73.Youg.0. - WOK/BAC

Berne, le 23 septembre 1991

Yougoslavie - Actions suisses1. Rencontre des Présidents Tudjman et Milosevic en Suisse

Situation inchangée : c'est la partie serbe, tout en ayant donné une réponse de base positive, qui n'a aucun intérêt à entrer en matière aussi longtemps qu'elle avance en parallèle avec l'armée.

2. Demandes croates2.1. Visite de Tudjman en Suisse

La demande de Tudjman, transmise par son représentant en Suisse, d'être reçu, reste ouverte (cette semaine encore pourrait avoir lieu une visite du Premier Ministre slovène, L. Peterle, à Berne; visite dont nous essaierons de fixer les détails aujourd'hui lundi).

2.2. Représentation de la République croate par la Suisse ?

Cette demande (ci-jointe) est à l'étude à la DDIP. Il y a (des sortes) des précédents : la République d'Arménie, p.ex. se fait représenter par la CSFR à la Conférence CSCE de Moscou, parce que Erévan ne veut pas se faire représenter par la délégation soviétique. La raison de la Croatie serait similaire : Zagreb ne veut pas se faire représenter par la délégation yougoslave (qui n'est constituée pratiquement que par des Serbes).

3. L'armée fédérale joue de plus en plus un rôle pernicieux dans l'ampleur du conflit en Yougoslavie (bombardements de l'armée

de l'air et de la marine, armes lourdes). Elle est responsable de la plupart des morts de civils et des destructions massives. Le Président Mesic, Chef suprême de l'armée, a formellement déclaré que l'armée se révoltait et a demandé à tous les soldats de désertier. On peut donc partir de l'idée que l'armée est devenue illégale. Le problème des sanctions est dès lors posé.

On pourrait réfléchir, du côté suisse, si une initiative, probablement dans le cadre de la CSCE (au Conseil de l'Europe, la Yougoslavie n'a que le statut d'invité), ne pourrait pas être prise en vue de montrer clairement les conséquences : p.ex. tribunal international pour les généraux après coup, etc.

POLITISCHE ABTEILUNG I
p.B.73.Youg.O.-WOK/ZNI

Bern, 19. September 1991

EILT

Notiz an die Direktion für Völkerrecht

Jugoslawien, Kroatien, Vertretung durch die Schweiz ?

Der Vertreter der Republik Kroatien in der Schweiz (B.), mit dem wir sporadisch als direkter Kanal zur kroatischen Regierung in Kontakt stehen, richtet - im Namen der kroatischen Regierung - die folgende, informelle Anfrage an den Unterzeichnenden:

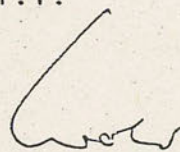
Quote Wäre die Schweiz bereit, Kroatien treuhänderisch sowohl in internationalen Organisationen als auch gegenüber dritten Staaten zu vertreten Unquote

Keine weitere Präzisierungen für was, wo genau etc. erhältlich.
B. glaubt, dass die Schweiz bereits im zweiten Weltkrieg Quote international noch nicht oder nicht mehr existierende Staaten so vertreten hat Unquote (??).

Kann auf B. überhaupt geantwortet werden auf der Basis dieser Angaben und wenn ja, was?

POLITISCHE ABTEILUNG I

i.V.



D. Woker

Kopie: - JAC, SRU, SIN, WOK, NB